



**PROCÈS-VERBAL DE LA
300^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL (extraordinaire)
tenue le jeudi 28 avril 2016 à 11 h 45
local 4433 pavillon Albert-Tessier de l'UQTR**

Présences — Absences

Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette		A
Chimie, biochimie et physique	Pierre Benard	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Ginette Aubin		A*
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult		A*
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbèbavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	François Gauthier	P	
Génie mécanique	Lotfi Toubal		A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Mariane Gazaille		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P	
Management et systèmes d'information	Cécile Fonrouge	P	
Management et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Amar Bensaber Boucif	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Orthophonie	Louise Duchesne	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	P	
Psychologie	Michael Cantinotti		A*
Psychologie	Yvan Leroux		A
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Mireille Dubé	P	
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin	P	
Sciences de l'activité physique	Émilie Lachance		A
Sciences de l'éducation	France Beaumier	P	
Sciences de l'environnement	Vincent Maire	P	
Sciences de l'environnement	Guy Samson	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Liette St-Pierre		A*
Sciences infirmières	Éric Ahern		A*
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président		A*
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Ghyslain Parent	Secrétaire	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Ghyslain Parent, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-300-28-04-16-01 Mot de bienvenue du président

Le VPRT souhaite la bienvenue et invite les nouveaux délégués à se présenter et à indiquer le département qu'ils représentent.

CS-300-28-04-16-02 Vérification du quorum

Le VPRT déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-300-28-04-16-03 Désignation d'un animateur

Le VPRT invite les délégués à désigner le nouveau secrétaire du Syndicat à titre d'animateur de la rencontre. Il rappelle qu'il avait déjà été convenu que cette désignation était valable jusqu'à la réunion du conseil syndical qui suit l'assemblée générale du mois de mars.

CS-300-28-04-16-04 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur présente le projet d'ordre du jour et invite les délégués, si nécessaire, à ajouter des points à affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du VPRT
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un animateur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Réduction temporaire des coûts de la convention collective
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Délégations syndicales pour l'année 2016-2017
8. Vacance à la vice-présidence aux affaires universitaires du Syndicat
9. **Tribune des délégués et des déléguées**
10. Adoption des procès-verbaux des 298^e et 299^e réunions du conseil syndical
11. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
12. Information et dépôt de documents :
 - 12.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif
 - 12.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de mai 2016
 - 12.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 26 mai 2016
15. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par la professeure France Beaumier, déléguée du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 300^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-300-28-04-16-05 Réduction temporaire des coûts de la convention collective

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT rappelle le contenu de la proposition adoptée par le conseil syndical le 24 mars dernier. Il mentionne que la proposition a été acheminée à la Direction de l'UQTR dans les jours suivant la rencontre.

La Direction a retourné, le 7 avril, une contreproposition entérinée par le comité de régie universitaire le 4 avril.

La contreproposition de la Direction acceptait la plupart des propositions du conseil syndical à l'exception de la réduction du nombre de postes de professeur et l'affectation des économies qui en découlent. Pour la réduction du nombre de postes, la Direction propose 445 postes pour l'année 2016-2017 et 21 postes de moins que le nombre prévu à la convention collective pour l'année 2017-2018. Selon le nombre d'étudiants équivalent temps plein (EETP) pour l'année 2015-2016 (non officiel), cela équivaldrait à environ 437 postes. La Direction rejette également la possibilité de verser un montant forfaitaire aux professeurs et propose d'affecter seulement 20 % (plutôt que 45 %) des économies reliées à la réduction des postes aux fonds départementaux de recherche.

La VPRT termine sa présentation en indiquant qu'après analyse de la contreproposition de la Direction de l'UQTR, le comité exécutif considère que le Syndicat a fait suffisamment de concessions dans le cadre de ces discussions sur la réduction des coûts de la convention collective et recommande au conseil syndical de rejeter la contreproposition de la Direction.

À la fin de la présentation du VPRT, l'animateur présente le projet de résolution provenant du comité exécutif :

CONSIDÉRANT les discussions menées entre le Syndicat et la Direction de l'UQTR sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs depuis décembre 2015;

CONSIDÉRANT les différentes propositions et contrepropositions échangées entre les parties depuis cette date;

CONSIDÉRANT les nombreuses concessions faites par le Syndicat;

CONSIDÉRANT le contenu de la plus récente proposition de la Direction de l'UQTR datant du 7 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité exécutif de cette dernière proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Jean-Paul Martel, délégué du Département de philosophie et des arts, il est résolu de rejeter la plus récente contreproposition (7 avril) de la Direction de l'UQTR sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective et annexée à la présente résolution.

De plus, il est convenu de réacheminer à la Direction de l'UQTR la proposition adoptée par le conseil syndical le 24 mars 2016, à titre de proposition.

L'animateur propose une première plénière de vingt minutes pour débattre de la résolution.

Durant la plénière, les délégués syndicaux font valoir que :

- La contreproposition de la Direction n'est pas très loin de la proposition du conseil syndical;
- Le déplaçonnement des cours en supplément de tâche devrait être retiré de la proposition syndicale;
- La proposition du conseil de maintenir à 445 postes pour les deux prochaines années est très raisonnable;
- Le Syndicat devrait considérer un gel ou une baisse de salaire afin de maintenir le plancher d'emploi;

-
- Les difficultés financières de l'UQTR sont reliées aux compressions gouvernementales, mais aussi à une mauvaise gestion de l'UQTR;
 - Le rejet de l'entente et l'amorce du processus formel de négociation sur les salaires et le plancher d'emploi comportent beaucoup de risques;
 - L'urgence d'en arriver à une entente avant le 1^{er} juin 2016 est toujours présente et il serait préférable de faire une nouvelle proposition;

À la fin de la plénière de vingt minutes, l'animateur propose de poursuivre pour une autre période de vingt minutes.

- Le contexte financier actuel de l'UQTR laisse peu d'espoir de faire des gains salariaux et l'ajout de postes de professeur est improbable;
- Nous ne connaissons toujours pas les concessions consenties par les autres groupes d'employés;
- L'entente devrait préciser l'affectation des sommes provenant des économies dédiées au développement de la recherche;
- L'entente est à portée de main et il faudrait tout faire pour finaliser les discussions.

À la fin de la deuxième période de vingt minutes, l'animateur invite les délégués à revenir à la proposition initiale. Il suggère, s'il y a des amendements, de procéder à un amendement à la fois.

Amendement 1

Le professeur François Gauthier, délégué du Département de génie industriel, appuyé par le professeur Loïc Boulon, délégué du Département de génie électrique et informatique propose :

De fixer le nombre de postes de professeur pour les années 2016-2017 et 2017-2018 au nombre prévu à la convention collective soit 16 postes pour chacune des années.

Après discussion sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate les résultats suivants pour la proposition Gauthier-Boulon :

- Pour 6
- Contre 11
- Abstention 8

L'animateur confirme le rejet de la proposition.

Amendement 2

Le professeur Vincent Cantin, délégué du Département des sciences de l'activité physique, appuyé par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique propose :

Que 45 % des économies réalisées par la réduction temporaire du nombre de postes de professeur soient versées aux fonds départementaux de recherche.

Après discussion sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate que la proposition Cantin-Agbebavi est adoptée à l'unanimité.

Amendement 3

Le professeur Alain Goupil, délégué du Département de mathématiques et informatique, appuyé par le professeur Thierry Nootens, délégué du Département des sciences humaines propose :

De retirer de la proposition syndicale le déplaçonnement des cours en supplément de tâche pour les deux prochaines années.

Après discussion sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate les résultats suivants pour la proposition Goupil-Nootens :

- Pour 4
- Contre 19
- Abstention 2

L'animateur confirme le rejet de la proposition.

Amendement 4

Le professeur François Gauthier, délégué du Département de génie industriel, appuyé par le professeur Loïc Boulon, délégué du Département de génie électrique et informatique propose :

De fixer le nombre de postes de professeur pour les années 2016-2017 et 2017-2018 au nombre prévu à la convention collective moins 15 postes pour chacune des années

Après discussion sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate les résultats suivants pour la proposition Gauthier-Boulon :

- Pour 14
- Contre 7
- Abstention 2

L'animateur confirme l'adoption de la proposition.

Amendement 5

Le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, appuyé par le professeur François Gauthier, délégué du Département de génie industriel propose :

De convenir que l'entente finale devra contenir les modalités d'intégration à la convention collective, préciser l'affectation des sommes nouvelles dédiées au développement de la recherche à l'UQTR et prévoir une reddition de compte sur l'utilisation de ces nouvelles sommes.

Après discussion sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate l'adoption unanime de la proposition Agbebavi-Gauthier.

Ayant constaté qu'il n'y avait pas d'autres propositions d'amendements, l'animateur invite les délégués à se prononcer sur la proposition principale telle qu'amendée :

CONSIDÉRANT les discussions menées entre le Syndicat et la Direction de l'UQTR sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs depuis décembre 2015;

-
- CONSIDÉRANT les différentes propositions et contrepropositions échangées entre les parties depuis cette date;
- CONSIDÉRANT les nombreuses concessions faites par le Syndicat;
- CONSIDÉRANT le contenu de la plus récente proposition de la Direction de l'UQTR datant du 7 avril 2016;
- CONSIDÉRANT l'analyse du comité exécutif de cette dernière proposition;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité exécutif;
- CONSIDÉRANT l'avis du conseil syndical;

Sur proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Jean-Paul Martel, délégué du Département de philosophie et des arts, il est résolu :

De rejeter la plus récente contreproposition (7 avril) de la Direction de l'UQTR sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective annexée à la présente résolution.

D'acheminer à la Direction de l'UQTR la proposition adoptée par le conseil syndical le 24 mars 2016 telle qu'amendée par la présente résolution :

1. D'accepter le partage (60 % pour l'UQTR et 40 % pour le développement de la recherche) des économies réelles reliées au déplafonnement des cours en supplément de tâche pour les années 2016-2017 et 2017-2018.
Accord de la Direction le 7 avril 2016.
2. De verser 40 % des économies réalisées par le déplafonnement des cours en supplément de tâche dans le développement de la recherche à l'UQTR : fonds institutionnel de recherche (FIR), attribution de dégagements de recherche, fonds de recherche clinique, etc.
Accord de la Direction le 1^{er} mars 2016.
3. **De convenir que l'entente finale devra préciser l'affectation des nouvelles sommes (argent neuf) provenant des économies dédiées au développement de la recherche à l'UQTR. Il est aussi convenu que la sous-commission de la recherche devra faire une reddition de compte rigoureuse de l'utilisation de ses nouvelles sommes investies en recherche.**
Ajout
4. De maintenir à 5 600 \$ la rémunération versée pour les cours en supplément de tâche pour les années 2016-2017 et 2017-2018.
Accord de la Direction le 7 avril 2016.
5. De retirer complètement de la proposition syndicale l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} juin et de poursuivre les démarches reliées au grief déposé sur la question.
Accord de la Direction le 7 avril 2016.
6. **De convenir que le nombre de postes de professeur soit fixé temporairement pour les années 2016-2017 et 2017-2018 au nombre prévu selon les critères actuels de la convention collective moins quinze (15) postes par année.**
Ajout
7. De partager à 55 % pour l'UQTR et 45 % pour le développement de la recherche les économies réelles reliées au gel temporaire du plancher d'emploi pour les années 2016-2017 et 2017-2018.
Accord de la Direction le 7 avril 2016.

8. De convenir que 45 % des économies réelles réalisées par le gel temporaire du plancher d'emploi soient versées aux fonds départementaux de recherche.

Ajout

9. De convenir qu'une entente avec la Direction de l'UQTR est conditionnelle à l'annulation de la réouverture de la convention collective prévue au 1^{er} juin 2016.

Accord de la Direction le 7 avril 2016.

10. De convenir que l'entente finale devra contenir les modalités de son intégration à la convention collective des professeurs.

Ajout

Après discussion sur la proposition, le vote est demandé.

Après le décompte, l'animateur constate les résultats suivants pour la proposition comité exécutif-Martel :

- Pour 20
- Contre 2
- Abstention 0

L'animateur confirme l'adoption de la proposition.

CS-300-28-04-16-06 Rapport du comité des relations de travail

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Grief syndical

Le VPRT indique que le CRT a l'intention de déposer un grief syndical sur la prérogative des vice-recteurs académiques prévue à la clause 10.10 de la convention collective *d'apporter des correctifs à la tâche du professeur* après son adoption par l'Assemblée départementale.

Pour le CRT, il est évident que les vice-recteurs peuvent compléter ou modifier la tâche d'un professeur, mais ils ne peuvent la rejeter complètement. Le Syndicat prendra les moyens nécessaires pour faire préciser cette lecture de la clause 10.10.

Grief sur la reconnaissance du Syndicat comme unique interlocuteur

Le VPRT souligne que le Code du travail prévoit que le Syndicat est le seul interlocuteur pouvant discuter des conditions de travail des professeurs. C'est pour cette raison que la convention collective prévoit une clause obligeant la Direction de l'UQTR à mettre le Syndicat des lettres ou courriels acheminés aux professeurs concernant la convention collective. Il arrive de plus en plus souvent que la Direction enfreigne cette obligation. Le Syndicat a déposé un grief sur cette question.

Lettre d'entente sur la direction pédagogique

Le VPRT souligne qu'il fut nécessaire de préciser que pour la clause 22.08 de la convention collective portant sur la promotion des professeurs, et seulement à cette fin, d'ajouter à l'alinéa 10.05 h qui contient les éléments suivants pour la direction pédagogique :

- a) *directeur de département;*
- b) *adjoint au directeur de département;*
- c) *directeur de comité de programme de premier cycle (conseil de module);*
- d) *directeur de centre, d'institut ou de groupe de recherche;*
- e) *directeur de comité de programme de cycles supérieurs (comité d'études avancées);*
- f) *chef de section;*
- g) *directeur pédagogique de clinique universitaire;*

-
- h) *directeur d'école*
 - i) *directeur de laboratoire départemental accrédité ou non*
 - j) *directeur pédagogique des stages*
 - k) *titulaire de chaire de recherche*
 - l) *toute autre responsabilité administrative qu'un professeur pourrait faire reconnaître à titre de direction pédagogique en vertu des règles applicables à la répartition des tâches adoptées par son assemblée départementale.*

CS-300-28-04-16-07 Délégations syndicales pour l'année 2016-2017

L'animatrice rappelle que chaque année le conseil syndical doit statuer sur la composition des délégations syndicales aux différents comités universitaires.

Un appel de candidatures a été expédié à l'ensemble des professeurs et une invitation particulière à ceux et celles siégeant déjà à un comité.

L'animatrice indique que les délégués ont reçu une liste des délégations qui tient compte de l'appel de candidatures.

Il faudrait toutefois tenir compte des changements suivants :

- De la démission du professeur Éric Ahern du Département des sciences infirmières du comité institutionnel sur les activités sociales de l'UQTR;
- De la démission du professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et informatique du comité institutionnel sur les distinctions honorifiques de l'UQTR et son remplacement par le professeur James Agbebavi du Département de génie chimique;
- De la démission du professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et informatique du comité institutionnel sur les services alimentaires;
- De l'ajout de la professeure Daphné Drouin du Département des sciences comptables à la délégation représentant le Syndicat au Cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC).

Après discussion, le conseil adopte la résolution suivante :

CONSIDÉRANT l'article 32.6 des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué auprès des professeurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les professeurs;

Sur motion dûment proposée par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, appuyée par le professeur Marcel Veilleux délégué du Département de chiropratique, il est résolu :

De désigner les professeurs dont les noms apparaissent sur la liste annexée à la présente résolution comme représentants du SPPUQTR aux différents comités syndicaux et universitaires pour l'année 2016-2017 et de faire des appels de candidatures pour les postes vacants.

CS-300-28-04-16-08 Vacance à la vice-présidence aux affaires universitaires du Syndicat

L'animatrice rappelle que lors de la 142^e assemblée générale du Syndicat, aucune candidature n'a été soumise à la vice-présidence aux affaires universitaires. Le professeur Adel Omar Dahmane, qui occupait le poste, ayant retiré son bulletin de

mise en candidature. Le professeur Dahmane a été retenu comme candidat au poste de doyen des études de l'UQTR.

Les articles 69 à 71 des statuts prévoient que le conseil syndical doit combler cette vacance.

Après discussion, les délégués adoptent la résolution suivante :

CONSIDÉRANT les articles 69-70-71 des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR;

CONSIDÉRANT la vacance à la vice-présidence aux affaires universitaires constatée lors de la 143^e assemblée générale du Syndicat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur..., il est résolu :

De mandater le comité exécutif pour faire les appels de candidatures prévus aux statuts afin de combler la vacance à la vice-présidence aux affaires universitaires du Syndicat lors de la prochaine réunion du conseil syndical prévue pour le 26 mai 2016.

CS-300-28-04-16-09 Tribune des délégués et des déléguées

L'animateur invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Le professeur Alain Goupil, délégué du Département de mathématiques et informatique, s'informe du cheminement du dossier discuté lors de l'assemblée générale et concernant l'introduction du vote électronique dans les statuts du Syndicat.

On signale que le projet d'amendements des statuts sera présenté à nouveau lors de l'assemblée générale de septembre 2016 et pour ce qui est du vote électronique le comité exécutif doit en discuter à nouveau.

On confirme toutefois que pour ce qui est de la règle sur les consultations électroniques des professeurs, il a été convenu au conseil syndical d'y apporter un amendement prévoyant que les questions importantes soumises aux professeurs seront déposées au conseil syndical.

CS-300-28-04-16-10 Adoption des procès-verbaux des 298^e et 299^e réunions du conseil syndical

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux des 298^e et 299^e réunions du conseil syndical tenues le 24 mars et le 7 avril 2016, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur Armel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, appuyée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 298^e et 299^e réunions du conseil syndical tenues le 24 mars et le 7 avril 2016.

CS-300-28-04-16-11 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

L'animateur attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

1. Prévoir des changements au renouvellement du protocole du consortium sur les services juridiques (juin)
2. Soumettre la candidature du professeur Max Roy de l'UQAM ex-président de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) pour le prix Guy Rocher
3. Inciter le comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ) à se concerter pour dénoncer les compressions dans le réseau universitaire
4. Poursuivre les démarches pour revoir le libellé du projet d'amendement du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle

CS-300-28-04-16-12 Information et dépôt de documents

11.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 526^e réunion

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 526^e réunion du comité exécutif tenue le 17 mars 2016.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

11.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de mai 2016

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical du mois de mai 2016.

11.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Considérant l'absence du trésorier ce point est reporté.

CS-300-28-04-16-13 Affaires nouvelles

Aucune question discutée à ce point.

CS-300-28-04-16-14 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 26 mai 2016.

CS-300-28-04-16-15 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 14 h 10.

Le VPRT

L'animateur et secrétaire

René Lesage

Ghyslain Parent